

Les installations agricoles en Pays de la Loire

Les Pays de la Loire sont une région dynamique en termes d'installations agricoles : 1 099 installations aidées et non aidées en 2016, en hausse ces dernières années. Les installations évoluent conjointement aux départements : la diminution du nombre d'agriculteurs, la démographie agricole, les politiques de retraite et de préretraite impactent directement les départements. L'évolution des politiques d'aides à l'installation a joué un rôle important pour l'installation des jeunes, en élargissant au fil des années les publics visés.

L'objet de cette note est de dresser des repères sur les installations dans notre région. Différents thèmes sont abordés : l'évolution des installations, les installations aidées et non aidées, les orientations de production, les femmes parmi les installés, les installations en agriculture biologique.

Définition, sources, champ et limites de l'étude

Définition « installation agricole » : devenir pour la première fois chef d'exploitation à titre individuel ou comme associé exploitant d'une société. L'installation peut se réaliser à titre principal, c'est-à-dire quand le revenu agricole est au moins égal à 50 % de son revenu professionnel global, ou à titre secondaire.

Les chiffres sont issus de **deux sources** :

- Les données relatives aux installations aidées : source Services Transmission Installation de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire (services TI CA PdL). Elles ne concernent que les installations aidées par DJA.
- Les données relatives à l'ensemble des installations (=inscriptions nouvelles au fichier exploitant de la MSA) : source MSA.

Les nouvelles inscriptions au fichier de la MSA, sont comptabilisées sans les transferts entre époux et sans les cotisants solidaires. Les changements de statut et d'orientation de production ne sont pas considérés comme des installations.

Les critères de définition de l'exploitant agricole sous statut (=exploitants hors cotisants solidaires) ont été modifiés en 2015 par la loi d'avenir (LAAAF). Désormais, un exploitant est affilié en qualité d'exploitant agricole sous statut s'il met en valeur une exploitation au moins égale à une SMA (superficie minimum d'assujettissement) ou a une activité agricole de 1 200 h minimum de travail par an. Les cotisants solidaires (activité agricole entre un quart et une SMA ou entre 150 h et 1 200 h/an) non retraités dont les revenus professionnels agricoles annuels sont supérieurs à 800 SMIC horaire (soit > à 7 808 €

au 01/01/2017), sont dorénavant affiliés en qualité d'exploitant agricole sous statut.

Les domaines d'activité retenus comme relevant du champ de l'agriculture sont : maraîchage, floriculture, arboriculture fruitière, pépinière, grandes cultures, viticulture, autres cultures spécialisées, bovins lait, bovins viande, bovins mixtes, ovins-caprins, porcins, équins, volailles-lapins, polyculture-polyélevage, autres élevages. Ces champs sont plus restreints que ceux couverts par la DJA et la MSA.

La méthode de classification

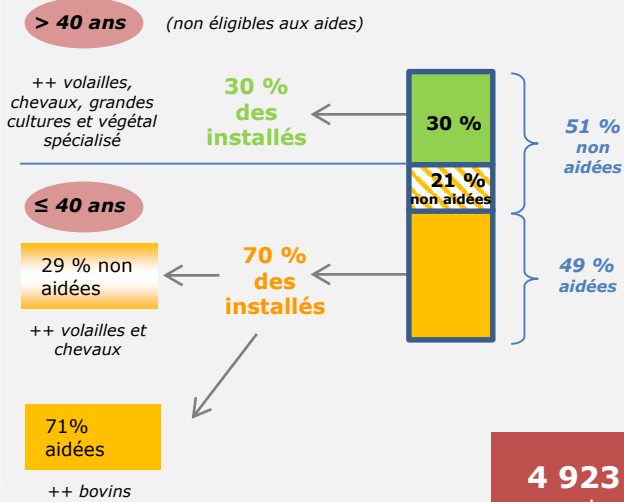
Les exploitations inscrites à la MSA sont classées par ATEXA (=orientation de production principale). C'est l'exploitant qui classe son exploitation dans l'ATEXA qu'il considère la plus appropriée. Pour les données installations aidées, c'est le conseiller qui classe l'exploitation selon la ou les productions dominantes. La dénomination des domaines d'activité pour les installations aidées est sensiblement différente de celle de la MSA : les catégories « polyculture-polyélevage » et « bovins mixtes » n'apparaissent pas pour les installations aidées et le détail est moindre en végétal spécialisé. Par contre, les ovins et les caprins sont regroupés pour l'ensemble des installés, alors qu'ils sont distincts pour les installations aidées ; de même pour les volailles et les lapins.

A lire également :

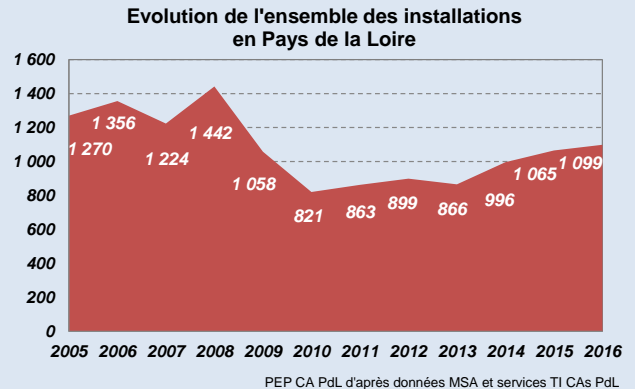
- **Les cessations d'activité agricole en Pays de la Loire (2007-16)**
- **Les cessations d'activité et le renouvellement des chefs d'exploitation agricole à l'horizon 2026.**

Les installations en quelques chiffres

Installations aidées et non aidées

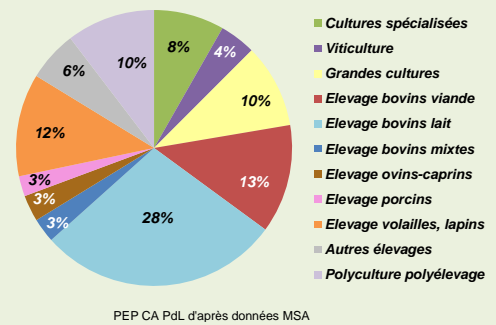


Evolution des installations



4 923 installations
sur la période 2012-16

Répartition des installations (aidées ou non) par orientation agricole en Pays de la Loire



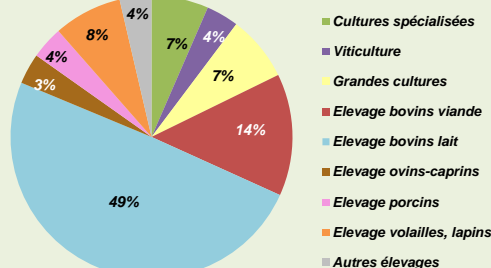
Les femmes

- 34 % des installés
- 20 % des installations aidées
- Pour moitié, elles ont plus de 40 ans
- Parmi les installations féminines de moins de 40 ans, 41 % sont non aidées (26 % pour les hommes)

Les femmes s'installent plus tard, davantage en productions animales, souvent sans les aides

Orientation de production

Répartition des installations aidées par orientation agricole en Pays de la Loire



Les orientations de production des installés reflètent l'agriculture régionale : une prédominance du lait mais aussi une grande diversité de production

L'année 2016

En chiffres :

- 1 099 installations dont 490 aidées sur le périmètre des champs analysés dans la note* (508 installations aidées au total).
- 36 % de non aidées parmi les moins de 40 ans.
- 30 % des installés ont plus de 40 ans.
- 41 % des installations réalisées en GAEC, 35 % en individuel, 17 % en EARL.
- 27 % en bovins lait, 14 % en bovins viande, 13 % en volaille, 10 % en polyculture élevage.
- 33 % des installations sont féminines (19 % parmi les aidées).

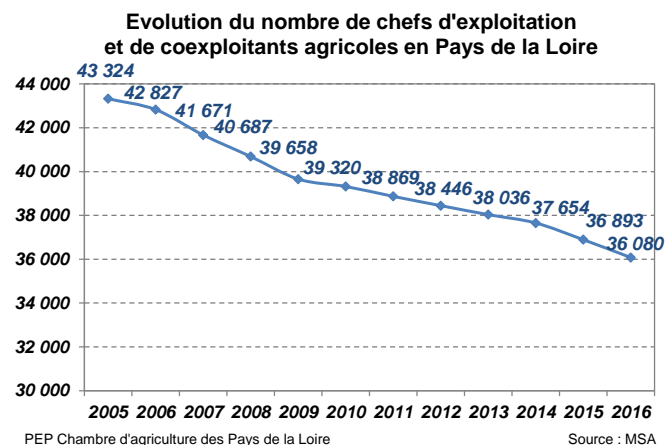
En bref :

- Des installations en hausse depuis 2014
 - Stagnation des installations aidées
 - Progression des non aidées
- Installation sous forme GAEC majoritaire. Fort recul des EARL.

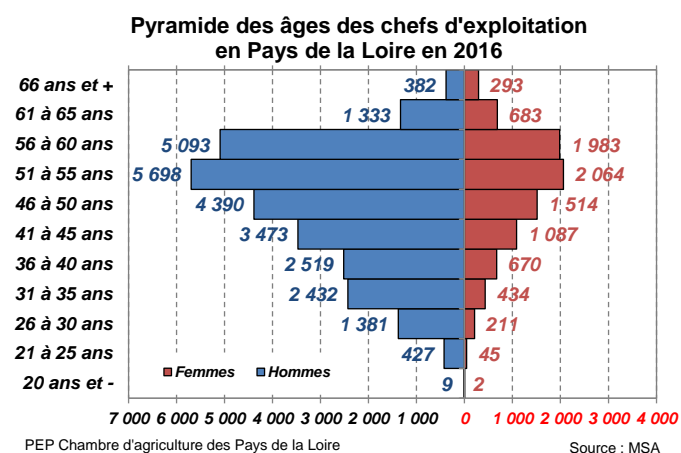
* cf. méthodologie en page 1

La démographie des chefs d'exploitations et des coexploitants agricoles

La région des Pays de la Loire compte 36 100 chefs d'exploitation et coexploitants agricoles en 2016 dans 24 100 exploitations agricoles (exploitations sous statut : exploitations hors cotisants solidaires).



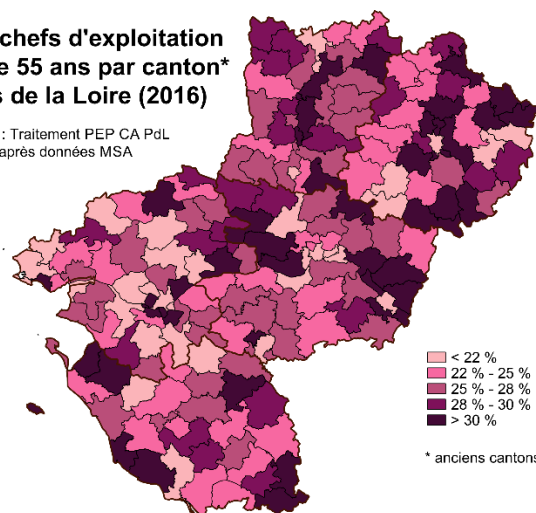
La population des chefs d'exploitation et des coexploitants suit une tendance baissière, en moyenne de -1,7 % par an depuis 10 ans. Ce repli tendanciel s'est néanmoins ralenti depuis quelques années. Il s'élève à -1,4 % par an depuis 2010.



Conjointement au recul de ses effectifs, la population des chefs d'exploitation agricole vieillit : 48,4 ans en moyenne en 2016. La part des chefs d'exploitation ligériens de plus de 50 ans s'établit à 48,5 % et celle des plus de 55 ans à 27 % en 2016. La part des chefs d'exploitation de plus de 50 ans diffère selon l'orientation de production. Les éleveurs laitiers, de volailles, d'ovins et de caprins sont plutôt jeunes alors que les éleveurs de bovins viande, les céréaliers et les exploitants en polyculture-polyélevage sont en moyenne un peu plus âgés. Exception faite des arboriculteurs, la part des chefs d'exploitations de plus de 50 ans dans les orientations végétal spécialisé est inférieure à la moyenne régionale.

Part des chefs d'exploitation de plus de 55 ans par canton* en Pays de la Loire (2016)

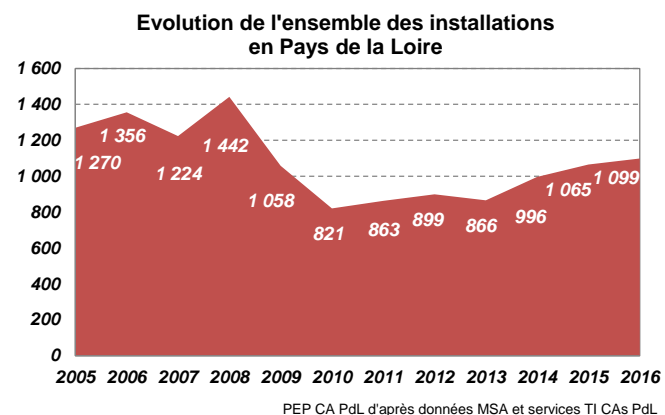
Source : Traitement PEP CA PdL d'après données MSA



La part des chefs d'exploitation de plus de 55 ans est un indicateur permettant de localiser les territoires dans lesquels l'enjeu du renouvellement des actifs est prégnant. En moyenne départementale, la part des chefs d'exploitation de plus de 55 ans, se situant aux alentours de 26-28 %, est assez homogène. La carte cantonale ci-dessus révèle par contre qu'à l'échelle infra départementale, certains territoires sont plus concernés que d'autres par le renouvellement de la population agricole.

Les installations aidées et non aidées

Une évolution des installations à corréluer aux départs

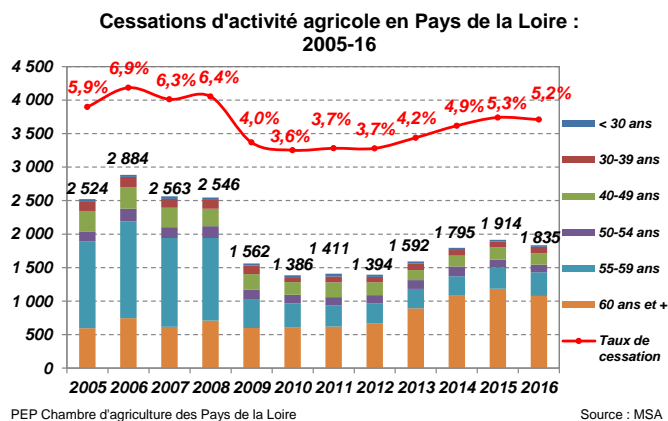


En 2016, 1 099 installations agricoles ont été recensées en Pays de la Loire. Après quatre années stables, la hausse des installations observée en 2014 s'est poursuivie en 2015 et 2016.

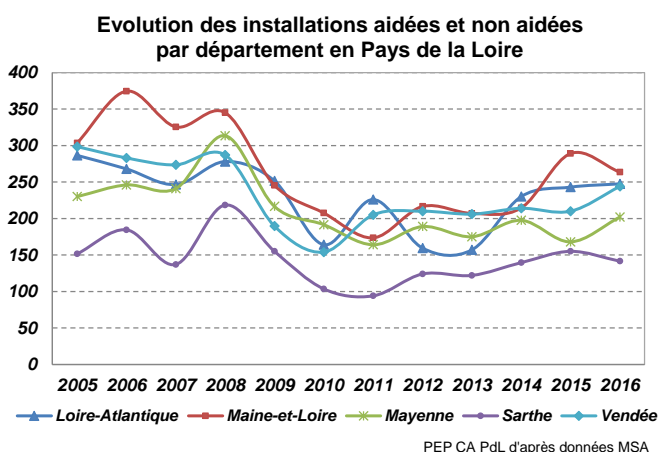
L'étude démographique de la population agricole révèle un nombre plus important de départs depuis 2013. Les potentialités d'installation ont ainsi été étouffées.

La corrélation est évidemment très forte entre les départs et les installations. Entre 2005 et 2008, quand les départs avoisinaient les 2 500 agriculteurs chaque année, ce sont 1 200 à 1 500 installations qui étaient recensées. Cette période correspond à l'arrivée en retraite des papys boomers et la mise en place de mesures de préretraite. Avec l'arrêt en novembre 2008 de ces mesures, c'est une chute des

départs qui a été observée et par conséquent des installations.



Le taux de renouvellement observé sur les cinq dernières années en Pays de la Loire est de 58 %, toutes orientations agricoles confondues : 1,2 installations pour 2 départs.



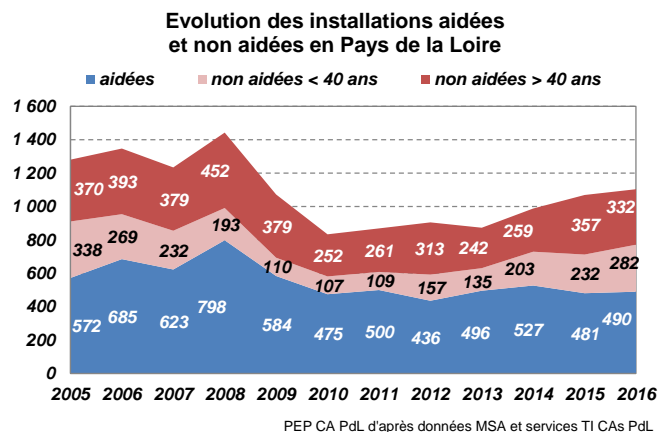
Le Maine-et-Loire cumule le plus d'installations sur la période 2012-16.

Le nombre d'installations en Loire-Atlantique, en Mayenne et en Vendée est assez proche. En 2012, le nombre d'installations baisse cependant en Loire-Atlantique alors qu'il progresse ailleurs. La Loire-Atlantique se caractérise par une forte proportion d'installations en bovins lait : 36 % des installations sur la période 2012-16. Or, en 2012, elles ne pesaient que 32 % des installations. Avant la fin de la gestion des attributions de références de production laitière par département (création des bassins laitiers en 2012), certaines installations laitières ont sans doute été anticipées.

Enfin, la Sarthe est le département ligérien où les installations sont moindres, oscillant entre 100 et 150 installations par an depuis 2010. Ce chiffre est à corréliser au nombre d'exploitants plus faible dans ce département.

71 % des moins de 40 ans ont eu recours aux aides sur la période 2012-16

Sur la période 2012-16, la moitié des installations se sont réalisées sans aides et 30 % des installés ont plus de 40 ans.



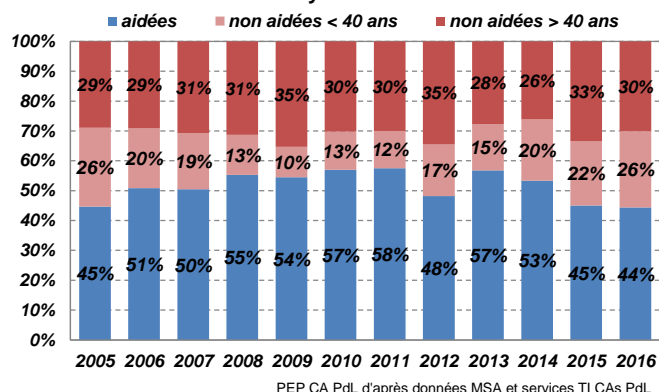
Parmi les moins de 40 ans, population cible de la DJA, 71 % ont bénéficié des aides à l'installation. Ainsi, 29 % des installés âgés de moins de 40 ans n'ont pas eu recours à la DJA alors qu'ils le pouvaient de par leur âge. D'après une étude réalisée en 2012 par le Pôle Transmission Installation de la chambre d'agriculture des Pays de la Loire, près de 70 % des installés non aidés de moins de 40 ans ne pouvaient réglementairement pas accéder aux aides nationales à l'installation de par l'absence de diplôme conférant la capacité professionnelle agricole. Il existe d'autres raisons de non recours aux aides : l'appréhension de la complexité des procédures, la dimension économique des exploitations (trop petites pour être éligibles), les réfractaires au dispositif d'accompagnement à l'installation, le manque de disponibilités en temps ou le délai trop court compte tenu d'une opportunité de reprise.

La proportion de non aidés parmi les moins de 40 ans a nettement progressé en 2015 et 2016 (respectivement 32 % et 36 %). Plusieurs raisons peuvent être avancées. Les taux d'intérêt très bas proposés par les banques ont rendu caduques les prêts bonifiés jeunes agriculteurs et depuis 2015, la durée de bonification est limitée à cinq ans. Le dispositif DJA est alors devenu moins attractif. Le flou administratif engendré par la mise en place difficile de la nouvelle programmation 2014-20 des aides à l'installation a aussi pu dissuader de possibles demandeurs, de même que la nécessité de réaliser des avenants depuis 2012 en cas de modification majeure de son exploitation. Par ailleurs, des installations sur de petites surfaces, moins exigeantes en capitaux au départ, se font en renonçant aux aides. En outre, la fin des quotas laitiers en 2015 a ouvert des perspectives d'évolution sans avoir recours aux attributions réservées aux installations aidées jusqu'ici.

La proportion d'installations aidées avait pourtant augmenté au fil du temps grâce aux modifications réglementaires apportées à la DJA.

Ainsi, depuis 2005, les productions porcines, avicoles et cunicoles sont devenues éligibles aux prêts bonifiés. Quelques années plus tard, l'accès à la DJA pour l'élevage de chevaux est devenu plus facile. L'annulation de l'obligation du stage six mois depuis 2009, a également levé un obstacle pour beaucoup de candidats potentiels.

Part des installations aidées et non aidées en Pays de la Loire

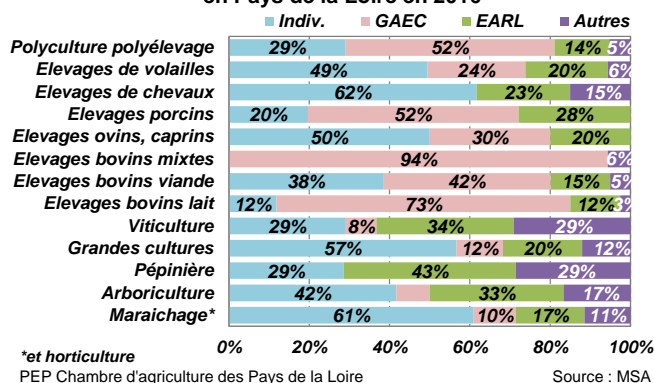


En 2017, les prêts bonifiés sont supprimés et le montant de la DJA est réévalué. Pour les Pays de la Loire, le montant moyen est de 25 000 €. Cette forte revalorisation devrait impacter favorablement la demande d'aide.

La forme GAEC très sollicitée par les nouveaux installés depuis 2014

Depuis 2014, de nombreuses installations se sont réalisées en GAEC, qui est devenu le statut majoritaire pour les installations, détrônant le statut EARL. La possibilité depuis 2014 de faire des GAEC entre époux et d'accéder ainsi à la transparence dans le cadre du versement des aides PAC est le principal élément d'explication.

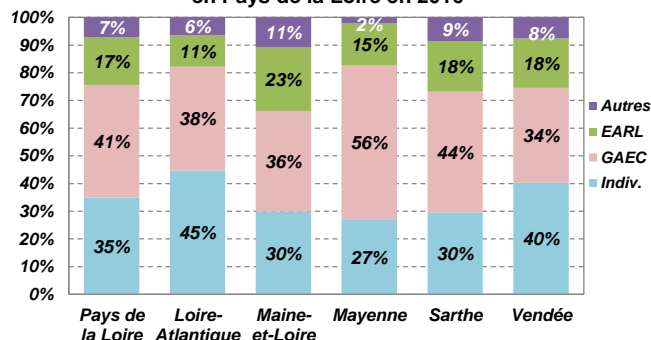
Répartition des installations (aidées ou non) par orientation agricole et par statut juridique en Pays de la Loire en 2016



Ainsi en 2016, 41 % des installations se sont faites en GAEC contre seulement 17 % d'EARL. 35 % des installations étaient sous statut individuel, proportion stable ces dernières années.

Selon les orientations de production, les statuts juridiques sont très variables. En élevage, l'installation en GAEC est plus répandue. Elle est prépondérante en exploitations bovines laitières et mixtes. Elle reste fréquente pour les autres productions animales excepté en élevages de chevaux et de volailles, où plus de 70 % s'installent en individuel ou EARL. En végétal, la présence de GAEC parmi les installés est très rare. Les autres formes sociétaires (type SCEA...) intéressent davantage, particulièrement en viticulture et pépinière. Sinon, les statuts individuels et EARL restent aussi très présents.

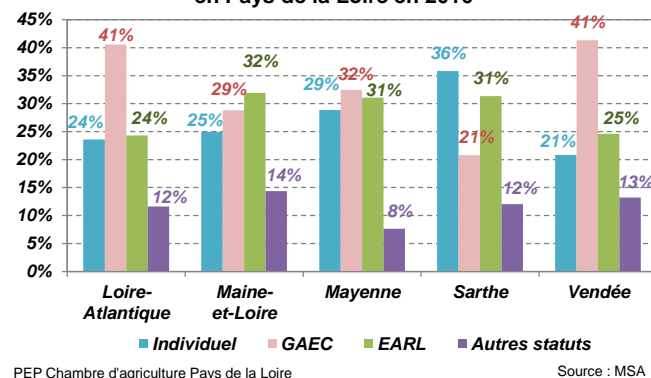
Répartition des installations (aidées ou non) par statut juridique et par département en Pays de la Loire en 2016



Dans tous les départements, la proportion d'EARL parmi les installés a décliné depuis 2014. La proportion des structures GAEC s'est accrue, ainsi que les structures individuelles en Loire-Atlantique et en Vendée.

La Mayenne se distingue par une écrasante part de GAEC, plus de la moitié des installations de ce département ayant une orientation laitière.

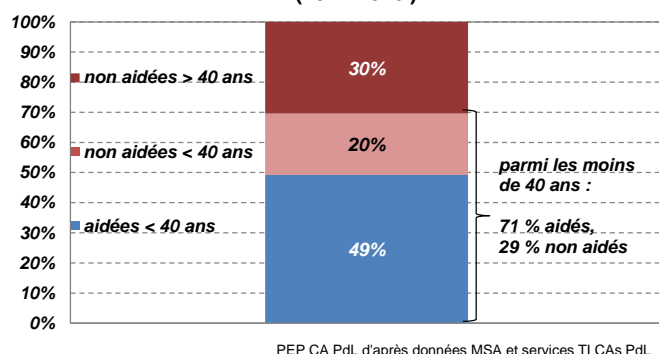
Répartition du nombre de chefs d'exploitation par type juridique et par département en Pays de la Loire en 2016



L'âge des installés

30 % des installés ont plus de 40 ans

Répartition des installations aidées et non aidées avant et après 40 ans en Pays de la Loire (2012-2016)



Sur la période 2012-16, 70 % des installés avaient moins de 40 ans. Et, 71 % d'entre eux ont mobilisé des aides à l'installation.

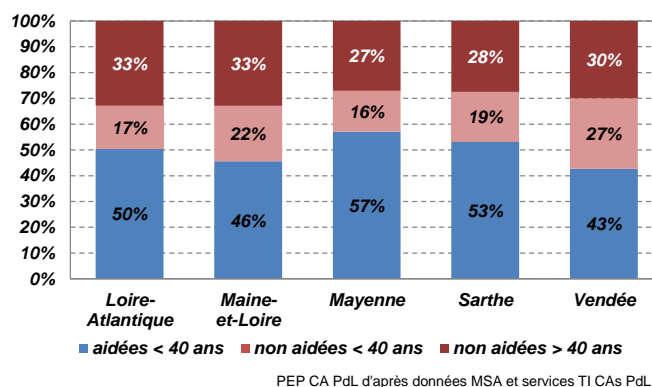
Une part non négligeable d'agriculteurs (30 % des installés) s'installent après 40 ans. Cette proportion est assez constante dans le temps. Différents profils peuvent être distingués parmi ces installés de plus de 40 ans (source : Etude CNASEA) :

- les installations « sociales » : des femmes travaillant sur l'exploitation qui veulent un statut permettant de cotiser pour une retraite d'exploitant,
- les installations tardives : on s'installe entre 40 et 45 ans, après une autre expérience professionnelle,
- les non agricoles à la recherche d'une meilleure qualité de vie : on s'installe sur des petites

surfaces, avec une orientation vente directe, transformation, accueil à la ferme,...

- les installations opportunistes : la conservation d'un patrimoine est la base du projet agricole.

Répartition des installations aidées et non aidées avant et après 40 ans par département en Pays de la Loire (2012-2016)



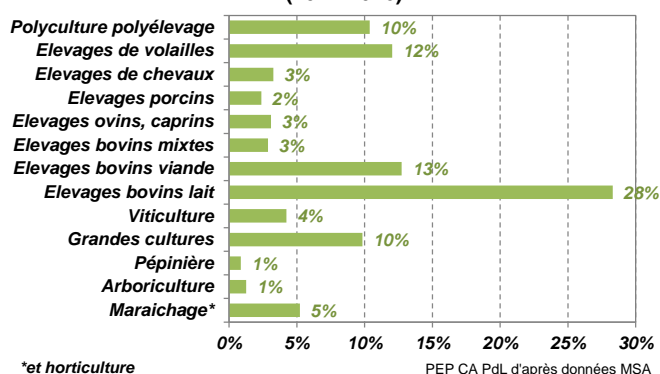
Selon les départements, la proportion d'installés ayant plus de 40 ans est assez semblable. Par contre, des écarts sont à souligner pour les non aidés de moins de 40 ans. La proportion de ces non aidés est plus faible en Mayenne, en Loire-Atlantique et en Sarthe (respectivement 16,17 et 19 % des installés) alors qu'elle est nettement plus élevée en Vendée (27 %). Ces écarts s'expliquent par l'orientation de production des installés, l'accès à la formation professionnelle, les choix de production...

Les installations selon l'orientation de production de l'exploitation

Des installations avec une orientation très laitière

Le lait est la première orientation de production où l'on s'installe en Pays de la Loire : 28 % des installations sur 2012-16. Et plus largement, 44 % des installations se réalisent en élevages bovins. A noter, une baisse de la part des installations laitières en 2015 et 2016 (27 %) alors que cette proportion dépassait habituellement les 30 %. La crise laitière a sans doute impacté les installations dans ce secteur. Les installations sont fréquemment réalisées dans trois autres orientations de production que sont l'élevage de volailles (12 %), les grandes cultures (10 %) et les exploitations de polyculture élevage (10 %). Et mis à part en maraîchage (5 %), les installations dans les autres orientations de production ne dépassent pas 5 % des installations de la région.

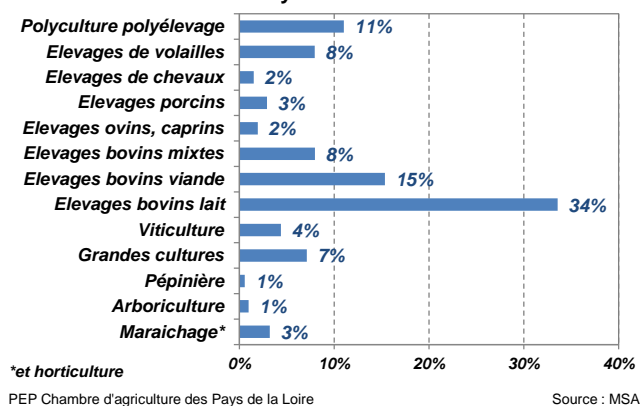
Répartition des installations (aidées ou non) par orientation agricole en Pays de la Loire (2012-2016)



NB : Attention : les installations sont classées dans l'orientation de production dominante de l'exploitation. Ainsi, par exemple, on observe 2 % d'installations classées en ATEXA porc alors qu'on comptabilise davantage d'installations en production porcine mais le porc arrive souvent en production secondaire.

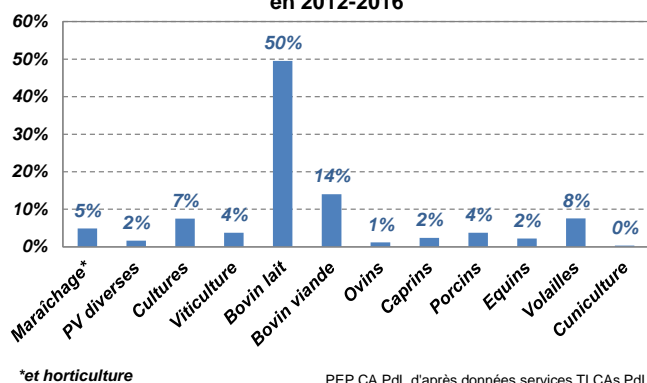
Cette répartition des installations est assez proche de la ventilation des exploitants ligériens selon leur ATEXA.

Nombre de chefs d'exploitation par type d'activité en Pays de la Loire en 2016



En zoomant spécifiquement sur les installations aidées, la moitié d'entre elles se réalisent en production laitière et plus largement, 64 % des installations ont une orientation bovine. 8 % des installations aidées sont classées en aviculture, proportion moindre comparé à l'ensemble des installations (12 %). Les choix de production (volailles fermières, vente directe...), la dimension en dessous de laquelle la production avicole n'est pas éligible aux aides à l'installation expliquent en partie un recours plus faible aux aides. Ceux s'installant sur moins d'une SMA (en volaille de chair standard, la SMA correspond à 1 500 m² en Vendée ou en Maine-et-Loire par exemple) ne peuvent pas bénéficier de la DJA mais par contre, il n'y a pas l'obligation installations classées. Sans oublier, les affiliations comme chefs d'exploitations d'employés de structures avicoles appartenant à des opérateurs économiques qui viennent augmenter le nombre d'installations non aidées.

Répartition des installations aidées par orientation agricole en Pays de la Loire en 2012-2016

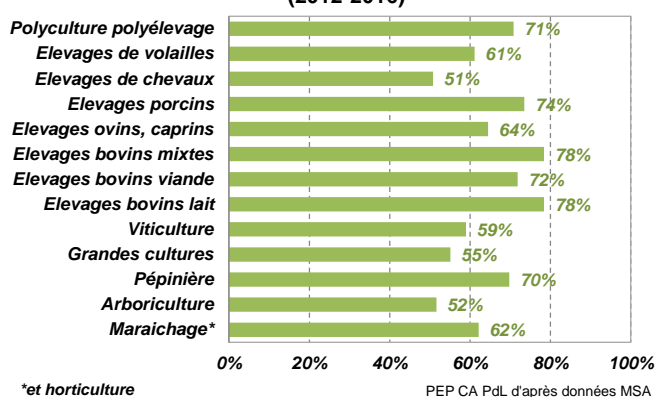


Ainsi, globalement, on retrouve les mêmes productions chez les aidés et chez les non aidés avec une proportion plus forte de bovins chez les aidés et une part d'installations en volaille et en grandes cultures plus élevée chez les non aidés et dans une

moindre mesure en élevage équin et végétal spécialisé.

La lecture départementale fait apparaître des spécificités territoriales. Calquée sur la forte production laitière en Mayenne et en Loire-Atlantique, la part des installations laitières est très élevée dans ces deux départements (respectivement 51 % et 36 %). Fidèle à la grande diversité agricole du département du Maine-et-Loire, l'orientation de production des installations y est très variée. La Sarthe et la Vendée se rapprochent dans le profil de production de leurs installations avec une présence marquée des bovins mais aussi une place importante de la volaille et d'exploitations polyculture élevage, sans oublier les grandes cultures.

Poids des moins de 40 ans parmi l'ensemble des installés (aidés ou non) par orientation de production en Pays de la Loire (2012-2016)



70 % des installés s'installent avant 40 ans. Cette proportion varie selon les orientations de production. Sans surprise, une proportion très forte de moins de 40 ans est observée en productions bovines. Par contre, en volaille où les contraintes foncières sont différentes, où il n'y a pas de droits à produire, où le choix de produire différemment (volailles fermières, vente directe...) est plus facile à mettre en place que dans d'autres productions, la part des moins de 40 ans est plus faible (61 %). De même, en élevages de chevaux et en grandes cultures où les moins de 40 ans représentent 51 et 55 % des installés. La proportion des moins de 40 ans parmi les installés en végétal spécialisé est aussi plus faible que la moyenne (entre 50 et 70 %) et tend à diminuer. Des installations plus tardives sur de petites surfaces en filière courte l'expliqueraient.

Dans le temps, la répartition des installations selon les orientations de production est assez stable. Avec toutefois, une légère progression de la part des installations en grandes cultures et en volailles et une légère baisse en lait.

Les orientations de production des installés dans les départements de Pays de la Loire (2012-2016)

	Maraichage*	Arboriculture	Pépinière	Grandes cultures	Viticulture	Elevages bovins lait	Elevages bovins viande	Elevages bovins mixte	Elevages ovins, caprins	Elevages porcins	Elevages chevaux	Elevages volailles	Polyculture polyélevage
Pays de la Loire	5%	1%	1%	10%	4%	28%	13%	3%	3%	2%	3%	12%	10%
Loire-Atlantique	9%	1%	1%	6%	5%	36%	13%	3%	3%	3%	4%	7%	3%
Maine-et-Loire	7%	2%	2%	13%	12%	20%	12%	3%	4%	2%	3%	9%	8%
Mayenne	2%	1%	0%	6%	0%	51%	10%	2%	2%	2%	3%	7%	11%
Sarthe	2%	1%	1%	8%	1%	23%	8%	3%	2%	3%	4%	17%	23%
Vendée	4%	1%	0%	14%	1%	14%	19%	2%	5%	2%	3%	21%	12%

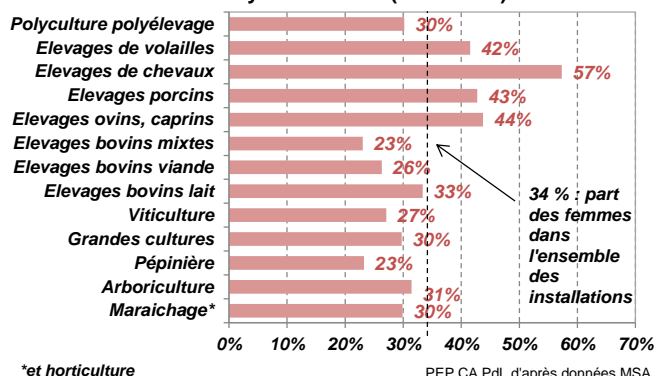
*et horticulture

PEP Chambre d'agriculture PdL d'après données MSA

Les femmes parmi les installés

La moitié des femmes s'installent après 40 ans

Répartition des femmes dans les installations (aidées ou non) par orientation de production en Pays de la Loire (2012-2016)



Parmi l'ensemble des installés, les femmes représentent 34 % des installations. Dans le temps, cette part a légèrement tendance à diminuer. La proportion de femmes parmi les installés aidés a progressé de 2009 à 2012 (arrêt du stage six mois obligatoire dans le parcours à l'installation). Mais depuis 2013, cette part régresse. Sur la période 2012-16, 20 % des installations aidées ligériennes sont féminines.

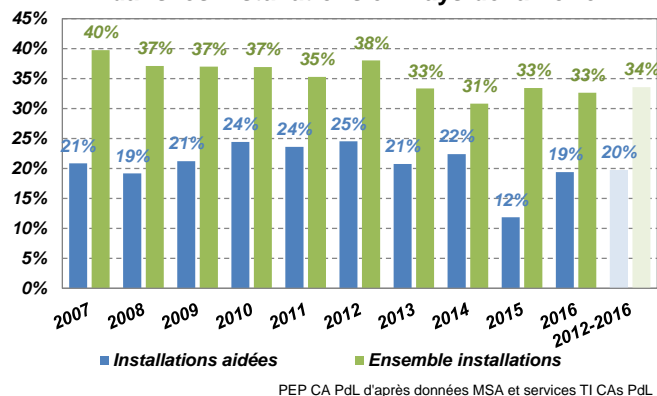
Les femmes s'installent plus tardivement que les hommes. Elles ont pour moitié plus de

40 ans, alors que seulement 19 % des installés homme sont dans ce cas de figure. Parmi les plus de 40 ans, 57 % sont des femmes alors que parmi les moins de 40 ans, les femmes ne représentent que 24 % des installés.

La Sarthe et la Mayenne se distinguent par une proportion plus élevée de femmes : respectivement 39 et 36 % des installés.

Selon les orientations de production, la part des femmes parmi les installés est variable avec une proportion plus forte en élevage qu'en productions végétales.

Evolution de la part des femmes dans les installations en Pays de la Loire

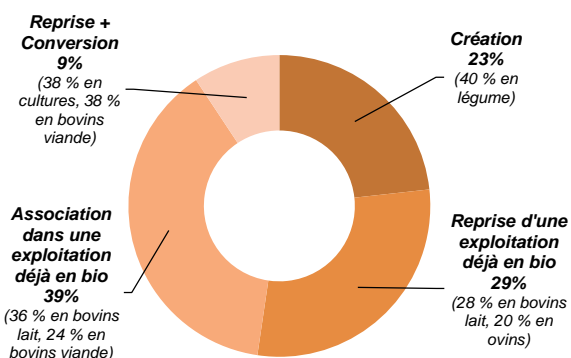


Les installations en agriculture biologique

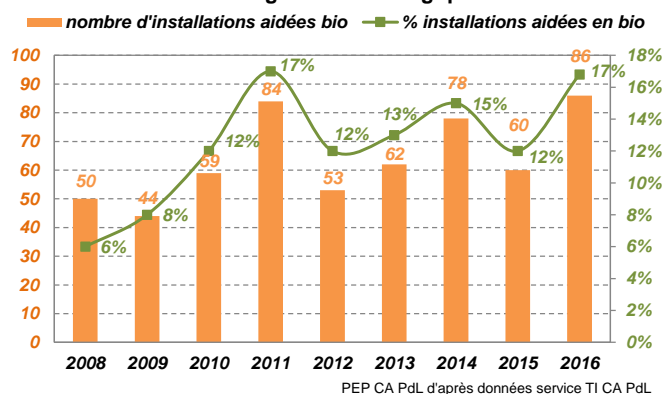
L'agriculture biologique compte 2 536 exploitations en 2016 (9 % des exploitations agricoles régionales) et s'étend sur 150 558 ha soit 7,2 % de la SAU régionale. Les installations sont dynamiques dans ce secteur. **En 2016, on comptait 86 installations aidées en bio soit 17 % des installations aidées de la région.**

Les deux tiers des installations aidées en agriculture biologique se font soit par reprise d'une exploitation déjà en bio soit en association dans une exploitation déjà en bio.

Le type d'installations aidées en agriculture biologique en Pays de la Loire en 2016



Evolution des installations aidées en agriculture biologique



Aides à l'installation

(d'après les informations transmises par les services Transmission Installation CA PdL)

• Evolution de la réglementation

Afin de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs, des dispositifs ont été mis en place, sous forme de dotations (DJA, dotation jeunes agriculteurs), de prêts à taux réduits, d'exonération de cotisations sociales et d'abattements fiscaux...

En 1973, la DJA (Dotation jeune agriculteur) est créée. D'abord réservée aux zones de montagnes et défavorisées, elle est étendue en 1976 à l'ensemble du territoire. La politique des années 90 vise à élargir les publics visés par la DJA en favorisant la diversification des revenus, la pluriactivité et en encourageant la venue des personnes non issues du milieu agricole. En parallèle, les critères d'attribution de la DJA se durcissent : niveau BTA et stage six mois deviennent obligatoires. Depuis 2009, l'obligation du stage six mois est annulée, cette condition étant jugée trop contraignante pour l'accès aux aides, notamment pour les femmes.

Parallèlement, depuis le début des années 90, les collectivités territoriales peuvent proposer des aides locales directes qui complètent la politique nationale.

Depuis 2015, la DJA s'est adaptée au contexte régional par l'intégration de critères régionaux de modulation.

En 2017, les prêts bonifiés sont supprimés et le montant de la DJA est revalorisé.

• Les conditions actuelles d'attribution de la DJA

La DJA est attribuée pour une installation à titre principal, secondaire ou progressive, quelle que soit la forme d'installation (individuelle ou sociétaire). Son montant est fixé dans les limites prévues par zones géographiques (plaine, défavorisée et montagne). Et il faut remplir certaines conditions pour bénéficier des aides :

- être âgé de 18 à 39 ans inclus,
 - avoir un diplôme agricole de niveau 4 ou supérieur, complété par un plan de professionnalisation personnalisé (PPP) et validé,
 - avoir effectué le stage collectif,
 - réaliser une étude économique complétée par un plan d'entreprise (PE) sur quatre ans qui sera validé en CDOA,
 - établir un projet dégageant un revenu prévisionnel suffisant (au minimum un SMIC) au terme des quatre premières années,
 - s'installer sur une structure répondant à l'AMA (Activité Minimale Agricole) et dégageant une Production Brute Standard comprise entre 10 000 € et 1 200 000 € par associé,
 - l'exploitation doit constituer une unité économique indépendante,
 - pendant quatre ans, le bénéficiaire doit rester agriculteur et tenir une comptabilité de gestion,
 - dans un délai de deux ans, le bénéficiaire doit réaliser des travaux de mise en conformité des équipements repris, satisfaire aux normes minimales requises en matière d'hygiène et de bien-être des animaux,
 - prévenir l'administration de toute modification majeure (avenants).
- Depuis 2015, les installés répondant aux conditions de la DJA reçoivent, dans le cadre des paiements découplés du premier pilier de la PAC, un paiement additionnel jeune agriculteur. D'un montant d'environ 68 €/ha, ce complément des DPB est versé pendant cinq ans dans la limite de 34 hectares par exploitation comportant un JA.



Les installations sur le territoire ligérien (données 2012-16)

Installations en Mayenne

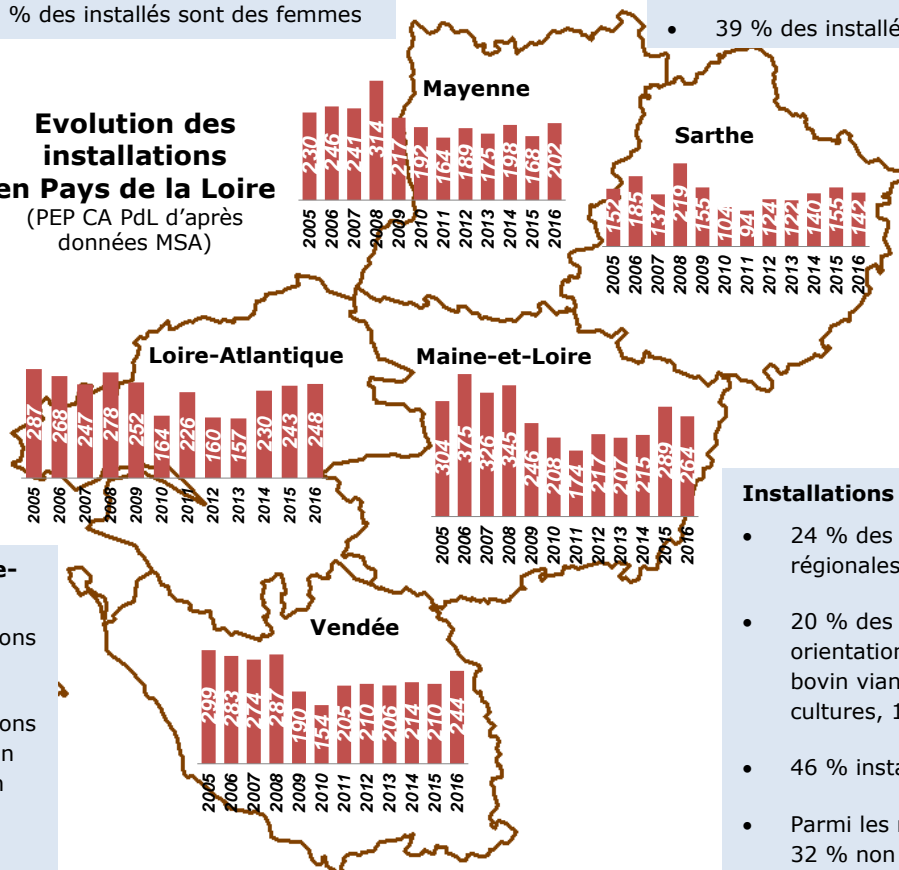
- 19 % des installations régionales
- 51 % des installations en orientation bovin lait, 11 % polyculture élevage
- 57 % installations aidées
- Parmi les moins de 40 ans : 22 % non aidées
- 37 % des installés sont des femmes

Installations en Sarthe

- 14 % des installations régionales
- 23 % des installations en orientation polyculture élevage, 23 % en bovin lait, 17 % en volaille
- 53 % installations aidées
- Parmi les moins de 40 ans : 27 % non aidées
- 39 % des installés sont des femmes

Evolution des installations en Pays de la Loire

(PEP CA PdL d'après données MSA)



Installations en Loire-Atlantique

- 21 % des installations régionales
- 36 % des installations en orientation bovin lait, 13 % en bovin viande
- 50 % installations aidées
- Parmi les moins de 40 ans : 25 % non aidées
- 32 % des installés sont des femmes

Installations en Maine-et-Loire

- 24 % des installations régionales
- 20 % des installations en orientation bovin lait, 12 % en bovin viande, 13 % en grandes cultures, 12 % en viticulture
- 46 % installations aidées
- Parmi les moins de 40 ans : 32 % non aidées
- 31 % des installés sont des femmes

Installations en Vendée

- 22 % des installations régionales
- 21 % des installations en orientation volaille, 19 % en bovin viande, 14 % en bovin lait, 14 % en grandes cultures, 12 % en polyculture élevage
- 43 % installations aidées
- Parmi les moins de 40 ans : 39 % non aidée
- 32 % des installés sont des femmes



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»